

Image not found or type unknown



voiture assurée en simple garantie

Par **panatinaikos**, le **25/09/2019 à 07:25**

Bonjour rnrnUn assuré souscrit un contrat en simple police (aucune garantie) en cas de sinistre éventuel quel droit aura -t-il ? Merci de la réponse.Salutations !

Par **Lag0**, le **25/09/2019 à 07:50**

Bonjour,rnrnJe ne sais pas ce que vous appelez "contrat en simple police", je suppose que c'est le minimum légal, donc responsabilité civile (au tiers) ?

Par **morobar**, le **25/09/2019 à 09:08**

Bonjour,rnrnOn ne sait même pas ce qui est assuré, les jambes de son fils footballeur ou la voiture de sa copine.rnrnSouscrire un contrat d'assurance qui ne garantit rien (aucune garantie) ?? mieux vaut dépenser l'argent dans un restaurant.

Par **Lag0**, le **25/09/2019 à 09:41**

[quote]rnrnOn ne sait même pas ce qui est assurérnrn[/quote]rnrnBonjour Morobar,rnrnIl faut lire le titre du topic : "voiture assurée en simple garantie".